MARSILLY

Numéro **spécial** PRINTEMPS 2021 ACTU

Finances et projets 2021

FINANCES

CADRE DE VIE

SOLIDARITÉ

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

RENAULT
GARAGE GUIBERT
MARSILLY

Toute l'équipe du garage Guibert est heureuse de vous accueillir du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h pour vous proposer ses différents services :

Atelier

- **Mécanique toutes marques**
  Carrosserie et peinture
- **Contrôle technique**
- **Ventes de véhicules**
  neufs et d'occasions
- **Prêt de véhicules**
  durant vos travaux

GARAGE GUIBERT - 1 B RUE DES ENTREPRISES - 17137 MARSILLY - 05.46.01.30.41

RENAULT
GARAGE GUIBERT
MARSILLY

Toute l'équipe du garage Guibert est heureuse de vous accueillir du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h pour vous proposer ses différents services :

NETTOYAGE ET RÉNOVATION DE VÉHICULES

Atelier

- **Tarifs**
  personnalisé
- **Tous types de véhicules**
- **Auto - Moto**
  Camions - Bateaux
- **Particuliers**
  Professionnels

GARAGE GUIBERT - 11 RUE DES ENTREPRISES - 17137 MARSILLY - 05.46.01.30.41

Sommaire

4 Finances communales

9 Marsilly solidaire

11 Enfance et jeunesse

13 Cadre de vie

18 Vie culturelle et communication

19 Vie pratique

22 Expression politique

EdiPublic
www.edipublic.com
L'AGENCE DE COMMUNICATION DES COLLECTIVITÉS

CONCEPTION - GRAPHISME
RÉGIE PUBLICITAIRE - IMPRESSION

EdiPublic *(groupe IB Médias)*
33 av. des Temps Modernes
86360 Chasseneuil (Futuroscope)
05 49 01 44 11
Plusieurs agences en France

PEFC 10-31-1240 IMPRIM'VERT

Édito

Chères Marselloises,
chers Marsellois,

Un numéro spécial, destiné aux finances communales et aux projets. Cette année encore, sa publication n'a été possible que grâce à l'investissement des commerçants et artisans locaux, que je tiens à remercier chaleureusement !

C'est un difficile exercice de style que de rendre chatoyants des chiffres et un compte rendu budgétaire. Il est utile de rappeler que les comptes des communes et des différentes collectivités sont systématiquement et toujours à l'équilibre. Elles n'ont pas le droit d'emprunter pour faire fonctionner la machine comme peut le faire l'État. Les communes ne peuvent emprunter que pour investir. A ce propos Marsilly n'aura plus de dette en 2025.

En résumé, si vous n'avez pas le goût des chiffres : nous avons eu environ 2 170 000 € de recettes, dépensé 1 530 000 €, ce qui nous permet d'équiper et de rénover la commune. Les économies passées nous ont permis d'investir 923 000€ et de démarrer 2021 avec 1 280 000€ pour des rénovations lourdes comme le terrain de rugby, la rue de l'Eglise, l'entretien et l'équipement de l'école, le plan d'adaptation de la voirie au handicap... C'est-à-dire réaliser le programme annoncé.

Les impôts fonciers n'augmenteront pas, hormis la dérive de l'inflation constatée.

La taxe d'habitation, supprimée pour beaucoup, nous est compensée à partir des recettes des Conseils départementaux. Elle est dans les mains de l'État. Ce qui en soi n'est pas totalement rassurant.

Le pays est en crise depuis 1974. « Crise », devenu un des mots les plus populaires. Depuis le temps, nous devrions avoir appris, et surtout, appris à anticiper. La situation sanitaire a apporté des charges nouvelles tout en réduisant les charges habituelles. De fait les unes ont compensé les autres. Demain sera un autre jour et « la situation » invite à voir loin et à rester fidèle aux fondamentaux de l'économie du « père ou de la mère de famille ».

Il faut retenir surtout de 2020 ce formidable élan de mobilisation et d'entraide pour passer le cap de ces confinements à répétition. Cette énergie spontanée en sommeil, qui semble ignorée des sommets, est un capital d'espoir et de confiance dans les Français. Ensemble et unis ils peuvent tout.

Je vous souhaite, à toutes et tous, une bonne lecture de ce magazine.

Le Maire,
Hervé PINEAU

Directeur de publication : Hervé PINEAU - **Rédaction :** Ville de Marsilly
Crédits photos : Service municipal/Freepik - **Création graphique :** ÉdiPublic

Contact : Mairie de Marsilly
mairie@marsilly.fr

5 bis rue des Ecoles - 17137 MARSILLY
En savoir plus sur : Tél : 05 46 01 30 10
www.marsilly.fr

Retrouvez-nous sur

Le site internet de la commune : www.marsilly.fr

Notre page Facebook : https://www.facebook.com/mairiemarsilly/

L'application pour smartphone **Illiwap** illiwap

Finances communales

2020 : UNE ANNÉE À PART

Inédite. Exceptionnelle. Jamais vue. Les superlatifs ne manquent pas pour qualifier cette année particulière, marquée par la crise sanitaire – qui continue de produire ses effets. Cette singularité se retrouve également dans le résultat financier de l'année 2020. A l'instar des communes de même strate, les finances marselloises ont globalement été épargnées par la crise. En effet, si les recettes ont reculé de 1% par rapport à 2019, les dépenses se sont elles aussi contractées, dans une proportion plus conséquente de près de 5%.

Dans un souci pédagogique, seules les recettes et dépenses réelles, et non d'ordre, seront exprimées dans les présentations ci-après.

Dépenses et recettes réelles

Il s'agit d'opérations traduisant un mouvement financier :

- l'encaissement des recettes tirées des services facturés aux usagers, du produit des impôts et taxes, des dotations de l'Etat, des subventions d'équipement...
- un décaissement : paiement des factures, des salaires et cotisations sociales, subventions aux associations...

Dépenses et recettes d'ordre

Il s'agit d'écritures comptables, d'un compte à l'autre, sans mouvement financier.

Des recettes de fonctionnement en baisse

Les recettes de fonctionnement, qui s'établissent à près de 2 869k€, permettent à la commune d'assurer ses dépenses de gestion courante : mise en œuvre des services à la population, charges de personnel, frais généraux, dépenses d'entretien courant du patrimoine communal bâti et non bâti...

La hausse du produit des contributions directes, liée à l'urbanisation et à l'arrivée d'habitants supplémentaires, n'a pas permis de compenser les pertes financières induites par le confinement du printemps dernier. Ainsi, la fermeture du restaurant scolaire et des salles municipales, a généré une diminution des recettes de près de 23 000€ par rapport aux années passées.

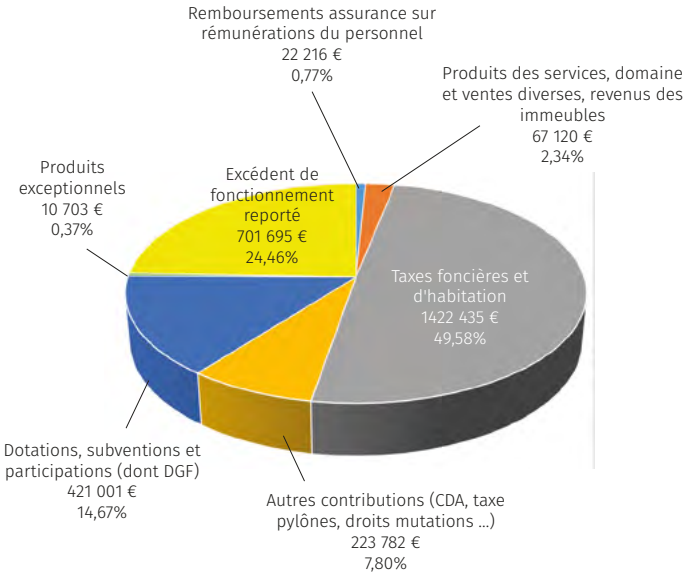

Finances communales

Le niveau de service à la population maintenu

Les dépenses de gestion, qui s'élèvent à 1 530k€, ont diminué de près de 4,8% par rapport à l'an passé. En effet, le confinement du pays tout entier de mi-mars à mi-mai a infléchi le coût de mise en œuvre des services à la population. Pour autant, le niveau de ce-dernier a, globalement, été maintenu.

En dépit de la fermeture des écoles et du restaurant scolaire pendant deux mois, ce secteur reste, encore une fois, le premier poste de dépense de la commune. Si l'on y ajoute la petite enfance et la jeunesse, ce domaine représente près de 594 000€ de dépenses, soit plus d'un tiers du budget.

Parallèlement, l'effort d'entretien du patrimoine bâti et des espaces publics - y compris les espaces verts - s'élevant à 420 700€, est maintenu par rapport à 2019.

Il est précisé que les charges de personnel sont ventilées sur les actions auxquelles elles correspondent.

Les dépenses du volet « vie associative » comprennent les subventions allouées aux associations, mais également les charges supplétives, tels les coûts de fonctionnement des locaux mis à disposition (fluides, télécommunications) et les frais du personnel en effectuant l'entretien.

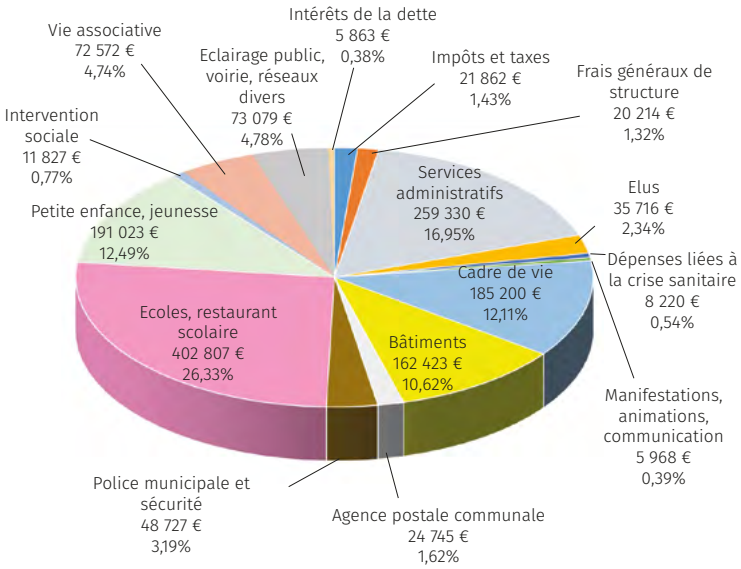

Finances communales

Des investissements autofinancés

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1346 k€, dont 74% sont constitués des excédents capitalisés et des économies de gestion réalisées sur les exercices précédents. Cette année encore, elles ont permis de financer l'ensemble des dépenses d'équipement, à hauteur de 853 k€, sans aucun recours à l'emprunt, et notamment l'un des gros projets de fin de mandature, la requalification de la rue du Port.

Parallèlement, les travaux sur les infrastructures destinées à la jeunesse et à la vie associative, ont marqué cette année 2020 :

- nouvelle aire de jeux pour les enfants au parc Simenon ;
- réfection du terrain d'honneur de football ;
- aménagement d'une salle de musique ;
- travaux et équipement des locaux scolaires et du restaurant.

Les écarts – positifs – constatés en fin d'exercice entre les recettes et les dépenses sont reportés sur le budget de l'année suivante.

Dépenses

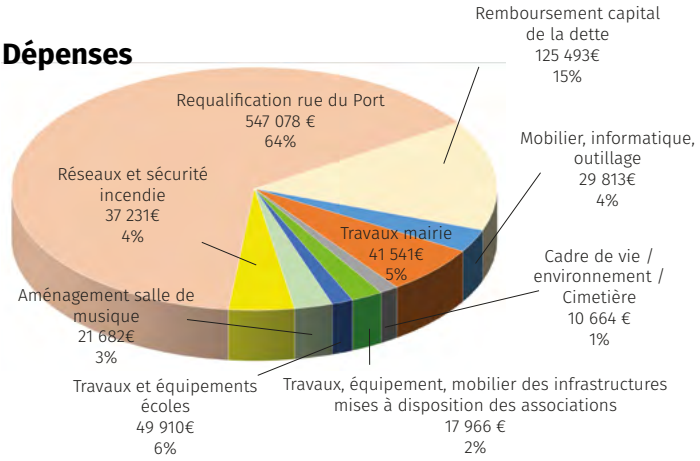

Recettes

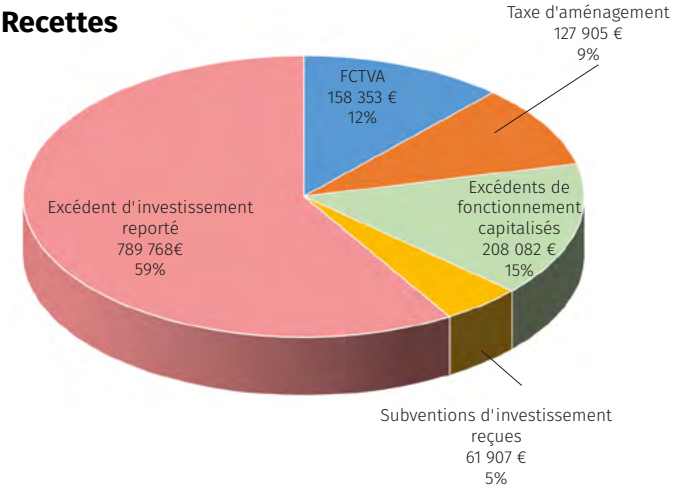

2021 : GARDER LE CAP

Le Conseil Municipal a adopté le budget de l'année le 25 mars dernier. Il s'appuie sur les grands principes suivants :

- veiller à la reconstruction du lien social, notamment dans un contexte de crise sanitaire ;
- veiller aux populations les plus sensibles et vulnérables (enfants, jeunes, seniors) ;
- mener un programme d'investissement ambitieux mais raisonné, afin de consolider et améliorer le patrimoine communal ;
- autofinancer les investissements, sans recours à l'emprunt et sans augmenter les taux des impôts locaux.

Finances communales

Une gestion optimisée en section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (réelles) s'élèvent à 3 395 k€. Conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale, les taux des contributions directes (taxes d'habitation et foncière) restent inchangés. En revanche, et comme chaque année, la revalorisation des valeurs locatives (+0,2% pour 2021), édictée par la Loi de Finances, s'impose à la commune... et aux Marsellois. Pour les 20% de contribuables qui étaient encore assujettis à la taxe d'habitation sur les résidences principales, celle-ci va progressivement disparaître, pour s'éteindre en 2023.

Une partie des services voient leurs tarifs, inchangés depuis avril 2019, revalorisés :

- à compter du 1er avril, les tarifs des concessions funéraires augmentent de 10%. Cette décision résulte d'un double constat : ils sont globalement moins élevés que dans les autres communes, et Marsilly va devoir faire face à des investissements conséquents dans le cimetière sur les années à venir (nouveau columbarium, reprise des concessions en état d'abandon afin de maintenir un nombre suffisant de places disponibles, création d'un espace de dispersion des cendres...) ;

- à compter du 1er septembre, les tarifs de restauration scolaire et des places sur le marché pour les commerçants sédentaires augmentent de 2%. Concernant la restauration, il s'agit de prendre en compte (très partiellement) l'évolution du coût du service, liée à la Loi « Alimentation », qui impose un objectif de 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits biologiques. Concernant le marché hebdomadaire, cette hausse se justifie par l'inflation des coûts de nettoyage de la place des Carrelets.

Recettes

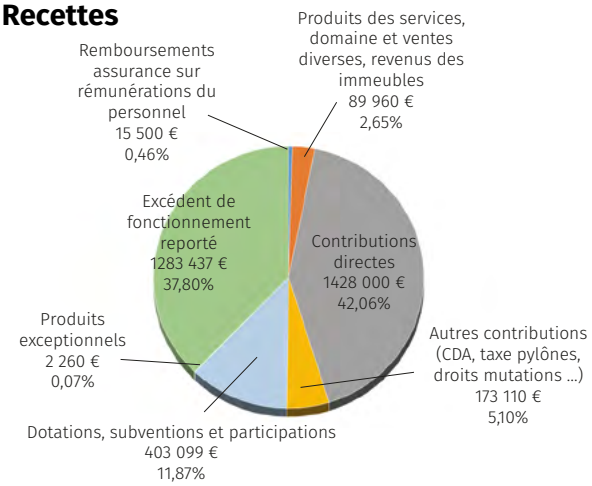

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 730k€. Elles couvrent les frais de gestion courante de la collectivité : charges de personnel, frais généraux de structure, entretien et réparations courantes des bâtiments et voiries, prestations de service diverses (balayage de la voirie, maintenance des équipements, entretien des espaces verts...), fluides, subventions aux associations, prise en charge des fournitures, sorties et transports des écoles maternelle et élémentaire, fonctionnement du restaurant scolaire... Le graphique ci-dessous en détaille la répartition ; les charges de personnel prévisionnelles ont été ventilées dans chaque poste.

Dépenses

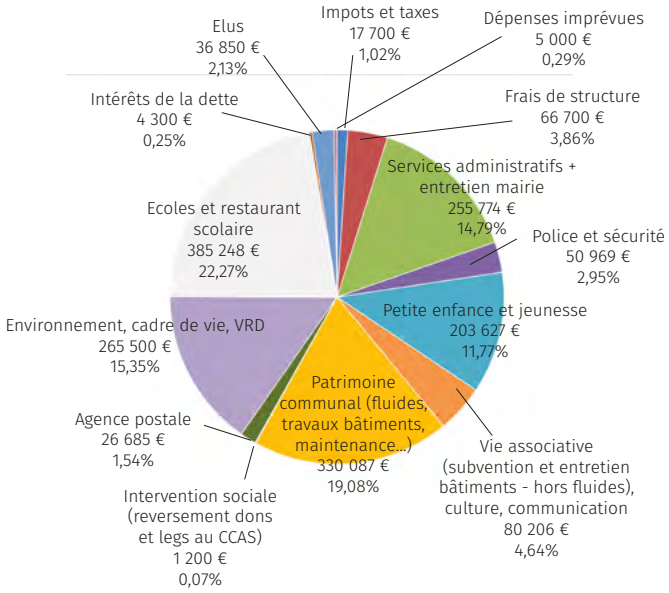

La différence entre les recettes et les dépenses nécessaires au fonctionnement des services, soit 1 674k€ environ, est affectée au financement des dépenses d'investissement.

Finances communales

Des investissements autofinancés

Les recettes d'investissement pour 2021 s'élèvent à près de 2 620 k€, dont 85% correspondent à l'autofinancement dégagé par la commune sur les exercices antérieurs. Cette proportion conséquente illustre la devise de la municipalité depuis 2014 : « maîtriser les dépenses de gestion courante, pour autofinancer les investissements, sans emprunter ».

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 611k€. Une partie de cette enveloppe, à hauteur de 554k€, correspond à des opérations débutées ou commandées fin 2020, mais qui seront payées sur le budget 2021. Il s'agit des « restes à réaliser », qui sont notamment composés de la réfection du terrain de rugby, de travaux sur le réseau d'éclairage public, du solde du réaménagement de la rue du Port, des travaux de mise en accessibilité dans les bâtiments scolaires et associatifs, du remplacement du serveur informatique de la mairie, ou encore de l'achat d'outillage et d'un véhicule utilitaire pour les services techniques.

Au menu des opérations nouvelles pour 2021, et au-delà des projets détaillés dans ce magazine, on notera la poursuite du rééquipement du parc de véhicules, comprenant l'acquisition d'une voiture sérigraphiée dédiée à la police municipale, et l'acquisition d'une tondeuse autoportée. Cette-dernière remplacera la tondeuse Grillo, achetée en 2013, et revendue via le site d'enchères www.agorastore.fr pour un peu plus de 10 000€ (soit près d'un tiers du prix de la nouvelle machine).

Recettes

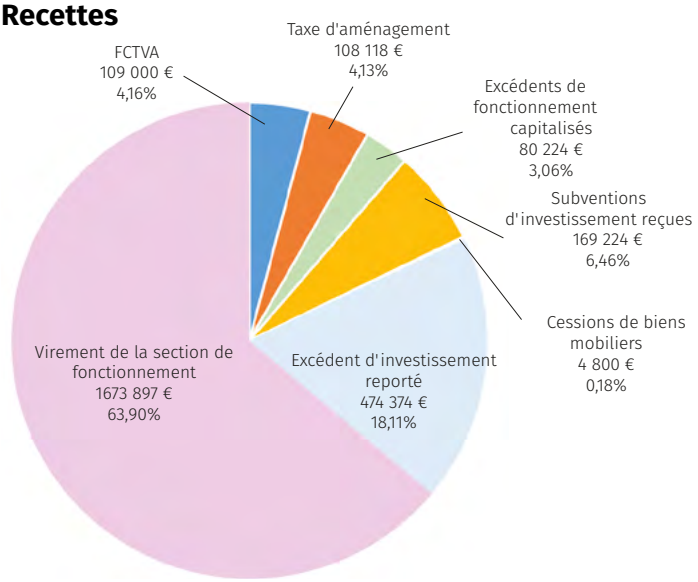

Dépenses

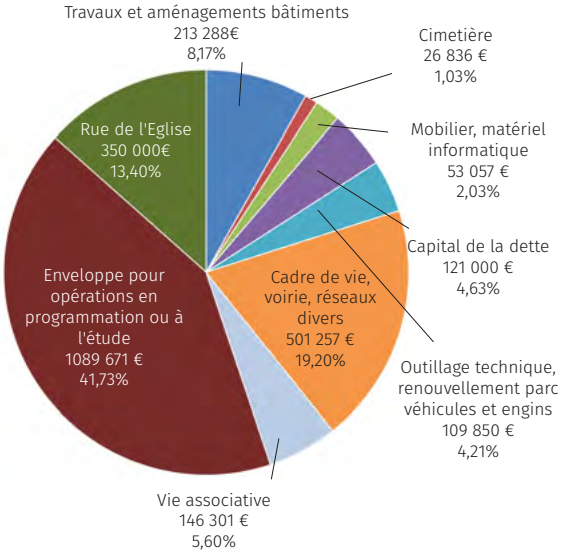

Marsilly Solidaire

RENDRE LE NUMÉRIQUE ACCESSIBLE

Depuis le 1er février, Ludivine GANGUILLIN vous accueille à l'Agence Postale communale ou en mairie, sur rendez-vous, pour vous accompagner dans vos démarches sur internet. Ce nouveau service à la population est labellisé par France-Connect.

Si vous souhaitez y avoir recours, il vous faudra préciser, lors de la prise de rendez-vous, l'objet de votre demande, et venir au rendez-vous avec les formulaires et documents nécessaires à la réalisation de la démarche en ligne.

Pour prendre rendez-vous :
05. 46 01 95 04 ou 05 46 01 30 10.

Parallèlement, afin d'aider les Marsellois intéressés à se familiariser avec le numérique, Joseph GARCIA, conseiller municipal délégué au numérique, dispense chaque mercredi deux cours d'initiation à l'informatique et à internet. A ce jour, six personnes participent régulièrement à ces sessions de formation. Si les nouvelles inscriptions sont pour le moment suspendues en raison de la crise sanitaire, l'objectif est bien de développer et d'ouvrir davantage cette activité aux personnes intéressées, une fois que nous serons revenus à « une vie normale ».

AUX CÔTÉS DES MARSELLOIS LES PLUS FRAGILES

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est administré par un Conseil d'Administration, composé du Maire (président de droit), de six membres élus au sein du Conseil Municipal, et de six membres nommés par le Maire, représentants d'associations à objet social (Secours Catholique, Croix Rouge, Association des Familles Rurales...). Il intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales.

Le CCAS accompagne les plus fragiles, en fournissant une aide alimentaire, en partenariat avec la Banque Alimentaire, qu'il s'agisse de la distribution bimensuelle de denrées (accordée après instruction du dossier présenté par les demandeurs), ou de l'animation des deux collectes alimentaires annuelles à U Express.

Il peut accorder un soutien financier ponctuel, en prenant en charge, par exemple, l'achat de titres de transport, ou de tout ou partie des factures de cantine, d'activités périscolaires, d'aide aux devoirs, d'eau ou d'électricité. Cette aide est octroyée sous conditions de revenus, après examen du dossier de demande en fonction du règlement d'attribution.

L'organisation d'actions et d'activités sociales relève également de la compétence du CCAS : c'est notamment cette instance qui organise le traditionnel Repas des Aînés, remplacé à l'automne dernier par une distribution de paniers gourmands, en raison de la crise sanitaire. Ses membres ont œuvré activement, ces derniers mois, au maintien du lien social avec les personnes les plus isolées, que ce soit par le biais de visites à domicile (dans le strict respect des gestes barrières, bien sûr), ou de contacts téléphoniques. L'occasion de recenser, courant février, les besoins de ces personnes : masques, courses à domicile, vaccination...

Sur le front de la vaccination, répondant à l'invitation de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, le CCAS a contribué au recensement et au transport de vingt-six Marsellois vers les centres de vaccination de l'Encan et de Nieul-sur-Mer.

Contact et renseignements :
Pascale BERTHONNEAU - 05 46 01 30 10 -
p.berthonneau@marsilly.fr.

Marsilly Solidaire

RENCONTRE AVEC LES COMMERÇANTS

Renouer le lien : c'était l'objet de la rencontre qui a réuni Messieurs MARCONNET et TRAN, Adjoints au Maire, et quelques représentants des commerçants, début avril. Etre à l'écoute de leurs besoins, prendre en compte leurs remarques, les associer à la vie communale et aux manifestations, pour faire vivre le cœur économique du village. L'occasion d'évoquer, notamment, le sujet majeur de la signalétique des commerces, mais aussi de faire le point sur l'animation organisée à l'occasion des 10 ans du Centre Commercial des Carrelets, dans la semaine du 24 au 30 mai. Un temps d'échanges qui devrait être renouvelé, et étendu aux artisans de la zone des Beauvoirs.

CÉLÉBRER LES ÉVÈNEMENTS HEUREUX

Une initiative originale de la commission « Animations » : dans le prolongement de la Journée européenne de l'enfant à naître, la commune offre dorénavant un cadeau de naissance aux familles accueillant un enfant.

Une démarche similaire est réalisée pour les couples choisissant de s'unir en mairie de Marsilly.

PRÉVENTION CANICULE POUR LES PERSONNES VULNÉRABLES

En prévision de l'été et des possibles épisodes de canicule, les personnes vulnérables (fragilités de santé, isolement...) sont invitées à se faire recenser auprès du CCAS de Marsilly. Ce registre est indispensable pour une intervention efficace et ciblée des services sociaux en cas de déclenchement du plan canicule ou de crise sanitaire.

Contact :
05 46 01 30 10 ou mairie@marsilly.fr.

Enfance et jeunesse

OUVERTURE DE CLASSE À JEAN FERRAT

L'Education Nationale a annoncé la réouverture, en septembre prochain, de la septième classe de l'école élémentaire, dont elle avait pourtant acté la fermeture il y a quelques mois. Cette décision répond à l'objectif fixé par le Ministère de ne pas excéder 24 élèves par classe en CP et en CE1 ; elle garantira des conditions d'apprentissage optimales.

LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE À TOUS LES ÉT(ÂGES) !

Le projet présenté par la commune pour l'équipement numérique des quatre classes de l'école maternelle Jean de La Fontaine, a été retenu par le Ministère de l'Education Nationale, qui en assurera le co-financement à parité avec la commune. Un effort financier, afin que chaque classe soit prochainement équipée d'un tableau blanc, d'un vidéoprojecteur interactif, et d'un ordinateur portable. Autant de matériels très attendus par l'équipe enseignante de l'école maternelle, qui permettront d'enrichir l'offre pédagogique : activités de lecture d'images, d'expression, de langage, d'observation et de compréhension favorisées par la projection d'images en couleur et en grand format, accès à des vidéos, des comptines en différentes langues, possibilité d'envisager des échanges interactifs avec d'autres classes du département (ou d'ailleurs), etc.

S'inscrivant dans une démarche identique, l'école élémentaire Jean Ferrat a sollicité la commune afin que cette-dernière se positionne sur l'appel à projets « pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » publié par l'Etat, dans le cadre du plan de Relance. Le Conseil Municipal a répondu favorablement au principe d'équipement de trois classes du cycle 2 (CP, CE1 et CE2) avec un dispositif similaire à celui envisagé en maternelle ; sa mise en œuvre est conditionnée par l'acceptation de l'Etat à le cofinancer à hauteur de 70%.

4ÈME ÉDITION DES CHANTIERS JEUNES

Pour la quatrième année consécutive, la commune organise des chantiers jeunes, du 26 juillet au 9 août 2021. Le principe est désormais bien connu : les jeunes volontaires, âgés de 15 à 18 ans, se consacrent pendant 30 heures à des travaux d'amélioration et d'embellissement de leur commune, et se voient

Enfance et jeunesse

gratifier, en contrepartie, d'une participation financière de 270€ sur le projet individuel de leur choix : formation BAFA ou toute autre qualification / habilitation permettant de décrocher un premier emploi, apprentissage de la conduite, inscription dans une structure sportive, culturelle ou de loisirs...

Dossier d'inscription téléchargeable sur www.marsilly.fr, à déposer, dûment complété, auprès de l'Association Familles Rurales, rue du Temple, à Marsilly, avant le 1er juillet 2021.

LA RESTAURATION SCOLAIRE : L'ENGAGEMENT DE LA QUALITÉ

Le déjeuner au restaurant scolaire est un moment important de la journée des petits Marsellois, et de l'équipe de restauration. Comment sont élaborés les repas ? Quel est le quotidien de l'équipe de restauration scolaire ?

Les repas servis dans les réfectoires maternel et élémentaire sont confectionnés sur place par nos agents municipaux, à partir de produits frais, et si possible de saison et locaux, en suivant un programme d'équilibre alimentaire, le GEMRCN (Groupement d'Etudes des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition). Ils sont ensuite servis par les agents de la commune.

Les produits labellisés et bio sont mis à l'honneur : ainsi, les 220 repas préparés quotidiennement par l'équipe sont élaborés à partir de produits issus, si possible, de production locale ou circuit court, les viandes sont systématiquement issues de la filière française. Les objectifs fixés par la loi Alimentation, à savoir atteindre, au 1er janvier 2022, 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques, sont aujourd'hui atteints par la commune : au 31 mars, les produits « durables » représentent 50% du budget denrées de la commune, dont 25% de produits bio. Chaque semaine, un menu intégralement « bio » est proposé aux enfants.

Pour la municipalité, la restauration scolaire représente un poste important, où les besoins sont nombreux : assurer la sécurité des aliments, répondre aux besoins nutritionnels, éduquer au goût tout en mettant en appétit les enfants. Elément essentiel dans la vie d'une commune, le restaurant scolaire remplit une mission d'éducation alimentaire, à des prix voulus abordables : 2,85€ depuis le 1er avril 2019 (2,90€ à compter du 1er septembre 2021), alors que coût de production d'un repas est de l'ordre de 7€ pour la commune.

DERNIÈRE MINUTE !

Les dossiers d'inscription au restaurant scolaire pour l'année 2021/2022 sont à retourner dûment complétés et signés à la mairie avant le 15 juillet 2021.

Pour régler vos factures, simplifiez-vous la vie : optez pour le prélèvement automatique, comme 81% des familles dont les enfants déjeunent à la cantine.

Cadre de vie

EXTENSION DES JARDINS PARTAGÉS

Depuis 2019, la Commune porte un projet de gestion d'un jardin partagé, en partenariat étroit avec l'association « le Jardin partagé de Marsilly ». Ce projet a été construit dans l'idée de créer un espace commun de jardinage, destiné à être cultivé par des familles marselloises volontaires, pour leurs besoins alimentaires propres. Il répond également à la volonté de développer un lieu propice aux échanges, à la convivialité, au partage et au respect mutuel.

Aujourd'hui, une trentaine de familles pratiquent une gestion écologique du site, en culture classique ou en permaculture.

Le succès des jardins est tel qu'une liste d'attente d'une trentaine de jardiniers s'est constituée, qui sera satisfaite par l'extension en cours de réalisation : 17 parcelles supplémentaires ont été

délimitées, sur une surface de 1 500 m^2 environ. La commune assure la maîtrise d'ouvrage, apporte son expertise technique et sa main d'œuvre, finance équipements et matériaux (cabanons de rangement, serre, extension du réseau d'adduction d'eau potable...).

RÉFECTION ET ENTRETIEN DES TERRAINS DE SPORT

Cette année encore, l'effort se poursuivra pour améliorer les infrastructures de la plaine des sports : outre la campagne annuelle d'entretien du terrain d'honneur de football, prévue tout au long de l'année, le club-house de foot a également fait peau neuve ces-derniers mois : mise en peinture des cloisons intérieures, changement des portes principales...

Le terrain d'honneur de rugby affichera un nouveau visage après sa réfection complète : la préparation du terrain (amendement, sablage, décompactage) et l'engazonnement se sont achevés début mai, couplés à l'installation d'un système d'arrosage aérien amovible. De nouveaux buts ont été installés. Le terrain devrait donc être praticable au début de la saison prochaine.

La reprise du terrain d'entraînement est également à l'étude pour cette année 2021.

Cadre de vie

EN AVANT LA MUSIQUE !

Avant

Après

Après plusieurs mois de travaux, un point final est enfin mis à l'aménagement de la salle de musique, dans les jardins de la bibliothèque ; la crise sanitaire et le calendrier de travail très chargé du maçon ont retardé l'achèvement de l'opération.

Le coronavirus ne jouant pas la même participation que la vie municipale, l'inauguration de cette salle, dénommée « La Clé de Sol », initialement prévue en novembre a dû être annulée, sans qu'elle n'ait pu être reprogrammée depuis. Ceci n'a pas empêché les professeurs de commencer à dispenser leur enseignement dès cet automne.

CAMPAGNE D'ENTRETIEN ANNUELLE DE LA VOIRIE

La campagne d'entretien annuelle de la voirie a été effectuée courant avril. Comme les années précédentes, la commune a confié la prestation au Syndicat départemental de la voirie, dont elle est adhérente. Ont notamment été traitées, par les techniques du point à temps et de l'enrobé-projeté :

- la partie basse de la rue du Chemin Bas, aux Salles
- la rue des Saints Pères
- la rue de coup de Vague
- la rue de Plein Midi
- la rue du Moulin Rouge
- la rue de la Cave.

DE L'AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE

En 2020 la commune procédait à une remise en état du Monument aux morts, avec un nettoyage et une reprise complètes des dorures. L'année 2021 sera, elle aussi, marquée par plusieurs chantiers : outre les neufs cases de columbarium supplémentaires installées courant mars, des travaux de reprise de l'un des angles du mur d'enceinte seront programmés. Le point d'orgue sera la création d'un espace de dispersion des cendres.

Parallèlement, la campagne de reprise des concessions en état d'abandon se poursuit. Si la concession dont vous êtes titulaire ou ayant-

Cadre de vie

droit est revêtue d'un panonceau, et si vous entendez poursuivre son entretien ou, au contraire, l'abandonner, il convient de vous manifester auprès de la mairie.

Contact : Emmanuelle PERAUDEAU - 05 46 01 30 10

LE POINT SUR LE DOSSIER DE LA RUE DE L'EGLISE

Depuis plusieurs années, la Municipalité œuvre activement auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime afin que celui-ci intègre la requalification de la rue de l'Eglise, route départementale, dans son programme de travaux. A l'aune des derniers échanges, un calendrier semble se dessiner : réalisation des études courant 2021, lancement des marchés publics pour retenir les entreprises en charge des travaux en 2022, début des travaux en 2023.

A l'instar de la réfection de la rue des Ecoles, il y a quelques années, cette opération serait réalisée sous maîtrise d'ouvrage départementale, avec une participation financière de la commune à hauteur de 50%. Et comme pour la rue des Ecoles, le délai avant le démarrage des travaux devra être mis à profit pour identifier et anticiper les divisions foncières à venir, mener une concertation avec les concessionnaires ; pas question, en effet, de dégrader la nouvelle chaussée !

LA CABANE DE MARSILLY

C'est le projet présenté par Serge BILLARD qui a été retenu au terme de l'appel à candidatures lancé par la commune, pour l'animation d'un point d'accueil et de service au public dans la cabane communale, située au port de la Pelle. Monsieur BILLARD s'attachera donc à faire vivre ce lieu, jusqu'au terme de la convention d'occupation qui lui est consentie, soit jusqu'en novembre 2022, avec une éventuelle reconduction pour une année.

Avant sa réouverture au début de la saison estivale, les services municipaux vont entreprendre le réaménagement des espaces extérieurs : remplacement de la terrasse en palettes par un revêtement en prignac, végétalisation grâce aux plantes récupérées dans le jardin de la bibliothèque, création d'un escalier permettant de rejoindre la cabane depuis le chemin situé sur la digue...

Les services s'attaqueront également au rafraîchissement intérieur de la cabane, avec quelques travaux de mise en peinture, et de rééquipement en appareils électroménagers.

EMBELLIR LE PORT DE LA PELLE

En dépit des contraintes posées par les différentes réglementations s'appliquant sur la zone ostréicole (PLUi, plan particuliers des risques littoraux, loi Littoral...), la Municipalité a toujours pour volonté d'embellir et redynamiser le port de la Pelle, pour en faire un lieu touristique, valoriser et promouvoir l'activité des conchyliculteurs, tout en préservant les espaces naturels. La cabane de la mairie a constitué une « mise en bouche ».

Dans son prolongement, la commission municipale « Cadre de Vie » a ainsi ciblé les prochains travaux à mettre en œuvre : mise à jour du cadastre, élaboration d'une charte esthétique (homogénéité des modèles de clôtures, restauration des cabanes dégradées, évacuation des déchets...), création d'espaces de détente (bancs, transats...). La réalisation d'une base nautique est toujours à l'étude, en étroite collaboration avec les services de l'Etat.

Un projet au long cours, qui s'échelonnera sur plusieurs années.

Cadre de vie

AMÉNAGEMENT DU CLOS DES VIGNES

Vous vous demandez peut-être ce qu'il va advenir de la friche, située rue de La Rochelle, qui accueillait autrefois le garage Guibert ? Un permis d'aménager a été accordé sur cette surface de près de 4 100m2, à un opérateur privé, pour la construction de 11 logements, dont 9 lots libres de constructeurs. A l'achèvement des travaux, la commune réalisera un aménagement sécurisé du carrefour ainsi créé avec la Rue de La Rochelle, intégrant la sortie du lotissement des Embruns.

LIGNE DU BUS N°12 : BIENTÔT UN ITINÉRAIRE DIRECT JUSQU'À LA PLACE DE VERDUN

Attendue depuis longtemps par les Marsellois, la mise en place d'un itinéraire direct de la ligne 12 jusqu'à la place de Verdun devrait se concrétiser d'ici la rentrée 2021. Terminés les problèmes de correspondances non honorées : un trajet direct serait proposé, aux mêmes horaires du lundi au samedi, toute l'année. Une desserte supplémentaire dans l'après-midi est également à l'étude sur la plage horaire 14h30-16h.

PROJET DE CONTOURNEMENT DU BOURG PAR LES CONVOIS EXCEPTIONNELS

Les ouvrages d'art qui ont été construits en surplomb des routes nationales et départementales n'ont pas été intégrés dans un schéma d'ensemble routier national ; ils sont donc souvent sous-dimensionnés ou inadaptés. Ainsi, paradoxalement, les convois exceptionnels sont contraints non pas d'utiliser les grands axes,

LE PLUI : DE LA MODIFICATION À LA RÉVISION

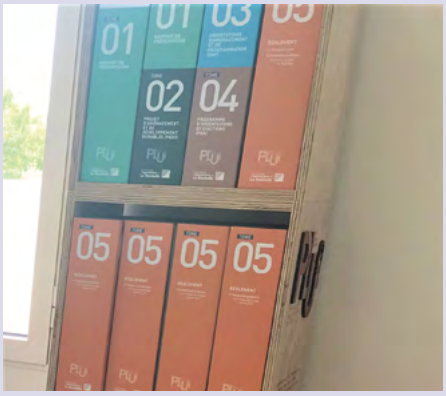

En vigueur depuis fin 2019, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CdA de La Rochelle fixe le cadre d'aménagement et de développement de l'agglomération rochelaise. Il détermine notamment les règles d'occupation et d'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire.

En mars dernier, le Conseil communautaire a approuvé une première modification simplifiée de ce document d'urbanisme. Celle-ci vise notamment à corriger quelques erreurs matérielles et à améliorer la rédaction de certaines règles, telles la méthode de calcul de la superficie des locaux à vélo ou la définition des mezzanines.

La CdA s'apprête à entamer une seconde modification, dite « de droit commun ». A ce titre, la commune de Marsilly entend défendre les ajustements permettant la réalisation des projets suivants : implantation d'une station-service, extension de la surface du golf de la Prée, évolution réglementaire pour permettre les changements de destinations sur la zone ostréicole et la redynamiser via une diversification des activités... Cette modification n'aura toutefois pas pour objet de rendre constructibles des secteurs qui ne sont pas, aujourd'hui, à urbaniser ; en effet, seule une révision du PLUi, envisagée à l'horizon 2023, autorisera de telles modification.

mais de les abandonner par moment pour prendre des chemins de traverses.

Il en va ainsi de Marsilly : en raison de la hauteur insuffisante de l'autopont situé à l'entrée sud de la commune, le bourg est traversé entre 20 et 30 fois par an par des convois exceptionnels de plus de 5 mètres de haut, pouvant atteindre 72 tonnes et 30 mètres de long. Aucun itinéraire bis ou de contournement n'existe, les liaisons routières sur l'arc atlantique ne permettant pas à ces convois de circuler pour rejoindre ou quitter le port de La Rochelle, sans traverser Marsilly. Il s'agit en général de bateaux exportés à l'étranger, construits dans les pays de Loire, et pour lesquels le Grand Port Maritime de La Rochelle est incontournable pour la mise à l'eau.

Le passage de ces convois dans le centre-bourg engendre des contraintes fortes induites par la préparation des passages (avertissement des riverains pour qu'ils ne stationnent pas leurs véhicules, heures de passage aléatoires et non respectées, recherche des propriétaires des véhicules stationnés gênant le passage du convoi).

La circulation de tels convois dans les rues étroites du bourg constitue également un risque pour la sécurité des personnes et des biens, occasionnant des dégradations sur la voirie communale, les réseaux souterrains et le mobilier urbain, mais aussi potentiellement aux véhicules et habitations des Marsellois.

Enfin, des blocages de la circulation ont pu être observés, parfois pendant près de trois heures.

Afin d'y remédier, un arrêté municipal a été pris en décembre 2019, afin d'interdire la traversée de la commune par ces convois ; néanmoins, face à l'impact économique pour les opérateurs, un arrêté suspendant provisoirement cette interdiction a été pris à l'été 2020. Parallèlement, des échanges ont été engagés avec les services de l'Etat, du Conseil Départemental et du port, pour tenter de trouver une solution.

Celle-ci consisterait dans la création d'une rampe à l'ouest de la commune, conformément à un projet conçu en concertation avec les sociétés de transports exceptionnels. Elle serait protégée par des barrières amovibles, actionnées autant que de besoin par le service de sécurité des convois. Ces travaux, répondant à la mise en œuvre d'une solution technique simple, mais robuste et correspondant au juste besoin, soit une large piste en enrobé bicouche, seraient réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale. Des cofinancements ont été sollicités auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et du Grand Port Maritime de La Rochelle, sur cette opération dont le coût est estimé à environ 45 000€.

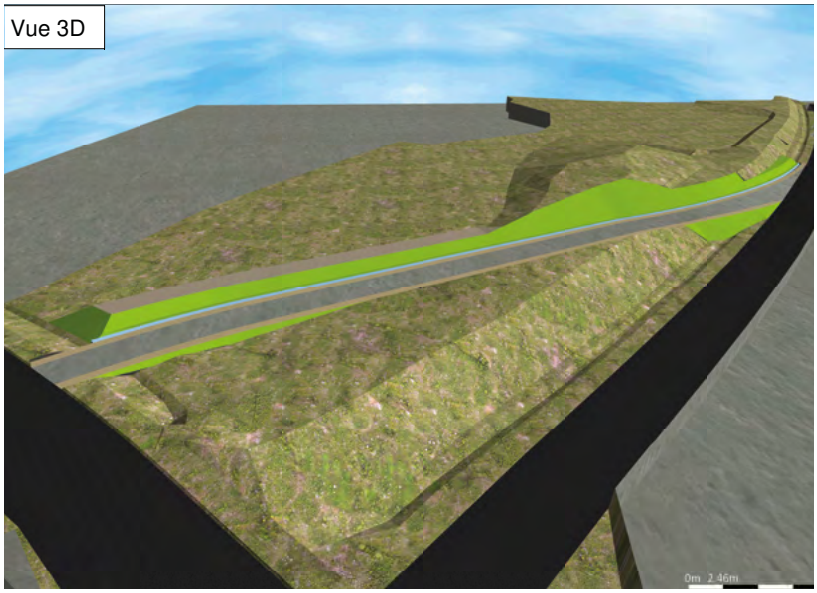

Vie Culturelle et Communication

UN PROGRAMME D'ANIMATION AMBITIEUX, MAIS INCERTAIN

En dépit du contexte sanitaire, et des incertitudes, à l'heure où nous écrivons ces mots, la commission municipale « Animations » s'est mise en ordre de marche depuis plusieurs mois, pour tenter d'égayer le village pendant les périodes printanière et estivale avec des évènements festifs. Naturellement, ce programme est établi sous réserve des directives gouvernementales.

29 mai : ateliers de jeux de société géants place des Carrelets, pour la Fête mondiale du jeu. Cet évènement sera couplé à une animation à l'occasion des 10 ans du Centre Commercial des Carrelets.

6 juin : journée mondiale de l'Environnement et du Recyclage, autour du ramassage de déchets côtiers.

19 juin : fête de la musique.

26 juin : animation au Port de la Pelle, avec dégustation de produits de la mer, dans le cadre de la Fête de la Mer et des Littoraux.

27 juin : concert Vibr'accord dans l'Eglise Saint-Pierre

3 juillet : Marsilly On the Rock.

13 juillet : feu d'artifice.

27 juillet : séance de cinéma en plein air, au Port de la Pelle (animations et restauration sur site).

1er août : Concert en l'Eglise Saint-Pierre dans le cadre du festival Ondes Classiques

4 septembre : Forum des Associations et accueil des nouveaux Marsellois.

S'INFORMER SUR LA VIE COMMUNALE

Jamais les modes de communication n'ont été aussi nombreux et aussi accessibles qu'aujourd'hui. Pourtant, il n'est pas rare d'entendre : « je n'étais pas au courant ».

Pour vous tenir informé de la vie municipale, la commune a développé plusieurs supports, hormis le Marsilly actu.

L'application pour smartphone Illiwap

Gratuite, elle vous permet de suivre l'actualité de Marsilly en temps réel : manifestations, alertes météo, coupures d'eau ou d'électricité, offres d'emploi communales... Rejoignez les 700 abonnés et recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone, en trois étapes :

1- Téléchargez l'application sur votre Google Play (Androïd) ou sur votre AppStore (iOS) ;

2- Entrez manuellement *marsilly* dans la barre de recherche de votre application, ou scannez le QR Code via le lecteur intégré ;

3- Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commune.

La page Facebook : https://www.facebook.com/mairiemarsilly, sur laquelle vous pouvez suivre la retransmission vidéo du Conseil Municipal.

Le panneau lumineux d'information, place des Carrelets.

Le site internet www.marsilly.fr, dont la refonte est en cours afin de lui donner un petit coup de jeune, et, surtout, le rendre plus fonctionnel et compatible avec tablettes et smartphones.

Vous ne pourrez plus dire que vous ne saviez pas !

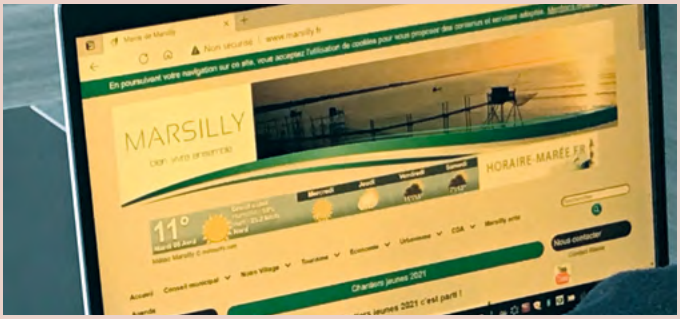

Vie pratique

PARTEZ L'ESPRIT SEREIN

Vous êtes absent(e) plusieurs jours de votre domicile ? Des réflexes simples peuvent vous permettre de partir l'esprit plus tranquille.

La gendarmerie peut, sur demande, veiller sur votre logement, votre commerce... Pour bénéficier de ce service gratuit « opération tranquillité vacances », vous devez signaler à la brigade de gendarmerie votre départ en vacances au moyen d'un formulaire ad hoc, disponible en mairie ou téléchargeable sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033. Le formulaire complété est à déposer en mairie, ou en gendarmerie de Nieul-sur-Mer.

Les rondes effectuées par la gendarmerie incluront les adresses signalées afin de dissuader toute tentative d'intrusion et de cambriolage.

Plus généralement, s'inscrivant dans une démarche visant à associer les habitants à la protection de leur environnement, à contribuer au renforcement du lien social et de la solidarité, la municipalité a signé en 2016 un protocole avec la Préfecture, la gendarmerie et les autorités judiciaires, en souscrivant au dispositif « Participation Citoyenne ». N'hésitez pas à rejoindre ses membres actifs, en vous signalant auprès de la mairie !

Vous pouvez également adhérer à « Voisins vigilants et solidaires », entreprise commerciale et gratuite pour les particuliers, qui constitue un complément individuel au dispositif municipal de « Participation Citoyenne », et permet aussi de créer du lien et de l'entraide avec ses voisins, d'améliorer son cadre de vie en renforçant le sentiment de partage et de sécurité, via un maillage solidaire de Marselloises et de Marsellois. Inscription sur le site https://www.voisinsvigilants.org/.

Enfin, pour prévenir le démarchage abusif, les sociétés commerciales doivent s'être identifiées préalablement en mairie : la présentation d'une attestation municipale, mentionnant la période de prospection autorisée, est gage de votre sécurité.

VIGILANCE CAMBRIOLAGES

La Gendarmerie Nationale nous signale une recrudescence des cambriolages dans notre commune et ses alentours. Nous vous invitons à faire preuve de vigilance.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez aucun risque inconsidéré et privilégiez le recueil d'informations (relevé de plaque d'immatriculation, description physique...). Pour limiter les risques, appliquez les recommandations de la Gendarmerie !

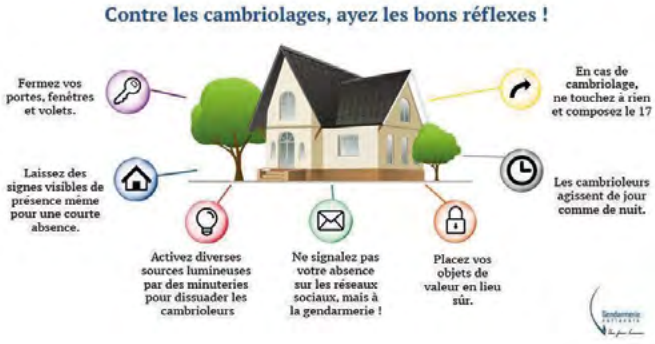

Vie pratique

SUR LA BONNE VOIE !

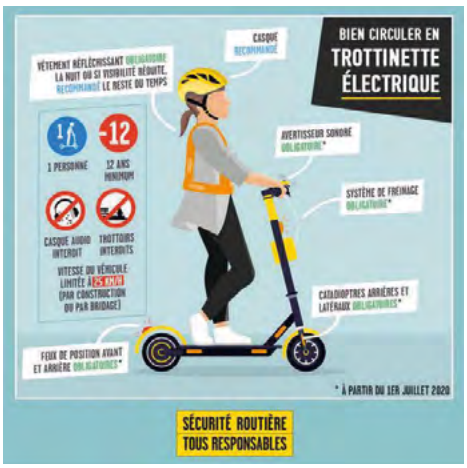

Les utilisateurs de trottinettes (sans moteur) sont considérés comme des piétons et doivent rouler sur le trottoir. En revanche, les engins de déplacement électriques (trottinette, monoroue, gyropode, et hoverboard) doivent circuler sur les pistes cyclables lorsqu'elles existent, ou à défaut, sur la chaussée.

Les vélos sont considérés comme des véhicules et doivent circuler sur la chaussée.

FERMETURE DE LA MAIRIE

Vous avez sans doute remarqué la fermeture régulière de la mairie, le jeudi, entre 13h30 et 15h ? Contrairement à d'autres communes, dont la mairie est fermée au public au moins une demi-journée par semaine, Marsilly a fait le choix de ne pas restreindre les plages horaires d'ouverture. Néanmoins, la mise en place de temps de concertation entre les différents acteurs étant essentielle, il a été décidé de fermer la mairie 1h30 toutes les deux semaines, afin de permettre aux services administratifs de se réunir et de faire le point sur les dossiers en cours. Nous comptons sur votre compréhension.

Ouverture accueil Mairie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Journée continue	9h-17h30	9h-17h30		9h-17h30	9h-17h
Matin			9h-12h30		
Après-midi			14h-17h30		

QUELS DÉCHETS DANS QUEL BAC ?

Les bacs jaunes accueillent les emballages recyclables en vrac : les plastiques (bouteilles, bidons, flacons, barquettes, boîtes, pots, gobelets, sacs, sachets et films en plastique), les papiers cartons, les métalliques...

Les bacs bleus accueillent les ordures ménagères restantes : restes de viande ou de poissons, déchets hygiéniques, litières pour animaux, opercules, mégots éteints...

Vie pratique

Agence Locale Prévention Médiation Sociale

Les équipes de Médiateurs de jour et les correspondants de nuit interviennent dans le règlement des conflits liés aux jeunes, conflits de voisinage, conflits familiaux...

Du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 14h à 19h
Le samedi de 14h à 19h
7 jours sur 7 de 19h à 2h du matin y compris les jours fériés.

A.L.P.M.S.

Contact de jour : 06 70 80 88 91 - Téléphone de nuit : 05 46 41 32 32
coordination@alpms.fr

ELECTIONS : PENSEZ À MAPROCURATION

Il est désormais possible de faire sa demande de procuration en ligne, après s'être authentifié via FranceConnect, depuis un smartphone ou un ordinateur. Cette nouvelle télé-procédure permet ainsi de diminuer substantiellement le temps nécessaire à l'établissement des procurations de vote.

La procédure papier perdure au profit des électeurs qui ne peuvent ou ne souhaitent pas utiliser la procédure numérique.

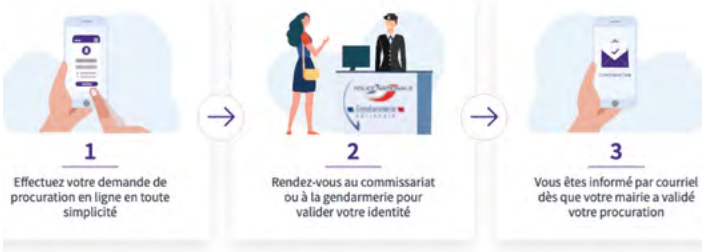

EdiPublic®
L'AGENCE DE COMMUNICATION DES COLLECTIVITÉS

Notre studio de création réalise vos travaux d'imprimerie
De la création à la réalisation finale : UN SEUL INTERLOCUTEUR

Plusieurs agences en France

SIÈGE SOCIAL - Groupe IB MÉDIAS
86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU (face au Futuroscope) - 05 49 01 44 11 // www.edipublic.com

Expression Politique

LISTE MARSILLY 2020

Une anecdote cocasse lors du dernier CM illustre bien l'obsession du maire à faire des économies inutiles. Sur ses instructions, l'assemblée avait pour mission d'élire 3 commissions statutaires, munie d'un seul bulletin vierge par personne. Une opération tout simplement impossible.

Résultat : un dépouillement infaisable et l'obligation pour tous de recommencer le vote sur des bases mieux réfléchies. Au final, s'est produit l'inverse de ce que le maire avait imaginé, avec deux fois plus de temps et d'énergie dépensés. Un peu à l'image du budget faussement économe qui nous a été présenté. Un budget insincère et contre lequel nous avons voté.

Avec un excédent global sur l'exercice 2020 équivalent à 65% des recettes, les montants disponibles en investissement pour l'année 2021 sont extravagants et démontrent avant tout l'insuffisance chronique des investissements sur les exercices précédents.

Les années passent, les équipes se suivent depuis 2014 et travaillent toujours sur les mêmes projets, la plupart reportés d'année en année, dans des domaines essentiels, patrimoniaux, réglementaires, sécuritaires : le mur du cimetière, le toit de l'église, l'accès pour les personnes à mobilité réduite, les panneaux de signalisations routières, pour n'en citer que quelques-uns, la liste est longue. De plus les travaux préparatoires des équipes précédentes ne sont pratiquement jamais utilisés, le maire préférant repartir à zéro. Ça lui permet de repousser indéfiniment le démarrage des chantiers au risque d'aggraver les coûts de certains travaux.

Aucun projet nouveau d'envergure n'est prévu cette année. Aucune programmation budgétaire dans les domaines de la transition écologique. Le maire thésaurise au lieu d'agir, entretenant l'illusion d'une bonne gestion.

Prenez soin de vous et n'hésitez pas à contacter notre groupe Marsilly 2020 pour toute idée, commentaire ou suggestion.

Tél : (Philippe Chanabaud) 06 33 44 17 09 -
Suivez-nous sur facebook.com/Marsilly2020

PHARMACIE MARSILLY

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

LA SANTÉ AU NATUREL

- *Aromathérapie*
- *Phytothérapie*
- *Gemmothérapie*
- *Plantes en vrac*

MATERIEL MEDICAL & ORTHOPEDIQUE

Conseils / Vente / Location

LIVRAISON ET INSTALLATION GRATUITE À DOMICILE

4, rue de la Rochelle 17137 MARSILLY

TÉL. 05 46 01 38 96 • www.pharmaciemarsilly.mesoigner.fr

AILPE

- Compresseurs industriels BOGE -
- Traitement Air Comprimé -
- Réseaux inox -

14 Rue des Entreprises
ZAC DES BEAUVOIRS
17137 **MARSILLY**

05 46 50 20 20

www.ailpe-sarl.com

SARL TURCOT père et fils

MAÇONNERIE

Neuf - Rénovation - Couverture - Carrelage

Tous travaux de terrassement, démolition, tout à l'égout, piscine, recyclage matériaux.

Pompage de béton

06 11 78 66 88 - 05 46 01 24 77

5 impasse du marais 17137 ESNANDES

www.maconnerie-larochelle.fr - sarl.turcot@orange.fr

ENTREPRISE QUALIFIÉE QUALIBAT 2019

Boucard Horticulture

Producteur de plantes depuis 1964 de génération en génération

Entre le 62 et 64
Avenue du Clavier
17140 LAGORD

05 46 67 65 99

ACHETER, VENDRE,
LOUER OU FAIRE GÉRER…

Orpi
Des femmes et des hommes
pour votre bien

AGENCE DU MOULIN

Je peux compter sur les spécialistes du Nord de La Rochelle depuis plus de 22 ans

CENTRE COMMERCIAL DU MOULIN - 17137 NIEUL-SUR-MER

05 46 41 14 33 - www.orpi/agencedumoulin

POMPES
FUNÈBRES
PUBLIQUES
La Rochelle - Ré - Aunis

POUR VOUS ET
POUR VOS PROCHES

ÉVITEZ DE TOMBER DE HAUT

Gettyimages

LA PRÉVOYANCE OBSÈQUES, NOTRE MÉTIER DEPUIS PLUS DE 30 ANS

www.pfpuliques.fr
ORIAS 12066467

LA ROCHELLE Tél. 05 46 51 51 56
Habilitation préfectorale 19-17-0100

NIEUL-SUR-MER Tél. 05 46 51 11 09
Habilitation préfectorale 20-17-0133

SAINT MARTIN DE RÉ Tél. 05 46 51 11 98
Habilitation préfectorale 20-17-0138